Dans le cadre du concours officiel qui se déroulera les 25 et 26 août 2018 sur le site du Mont de Coeuve, la SJA vous propose une épreuve relais unique : une maniabilité américaine !

La maniabilité américaine se déroule par équipe de deux atteleurs de même genre (2 attelages de 1 cheval, 2 attelages de 2 chevaux). Si nous avons assez d’équipes de deux chevaux, nous organiserons une épreuve pour cette catégorie, sinon il n’y aura qu’une catégorie mixte. Chaque équipe effectuera le parcours en 2 manches.

**Principe :**

Deux atteleurs se passent le témoin sur un parcours de maniabilité. Le premier attelage prend le départ pendant que son coéquipier attend son tour dans une zone que l’on appellera « la maison », délimitée par 4 cônes sur le terrain. Elle est réservée à l’atteleur qui doit attendre le retour de son coéquipier pour lui transmettre le témoin. L’écartement des portes est de 160cm.

**Déroulement :**

Le premier atteleur prend le départ et effectue la moitié du parcours puis retourne dans « la maison » pour transmettre le témoin au deuxième atteleur qui reprend le parcours à sa moitié jusqu’à l’arrivée. Les fautes commises et le chronomètre déterminent le classement.

**Fautes :**

Dès qu’un atteleur a commis une faute, il doit retourner dans « la maison » et c’est le second atteleur qui prend le relais et qui termine son parcours.

Exemple : sur une maniabilité de 20 portes ; l’atteleur n° 1 débute et à la porte 4 commet une faute, il doit alors retourner à « la maison » et donner le témoin à l’atteleur n° 2 qui lui reprend son trajet à la porte 5 et continue, s’il est sans faute, jusqu’à la porte 10 (moitié du parcours). Puis il retourne à la maison et donne le témoin à l’atteleur n° 1 qui reprend son parcours à la porte 11 et s’il est sans faute, termine celui-ci. En cas de faute, le processus recommence, et c’est l’atteleur qui se trouve dans «la maison » qui doit prendre le relais et poursuivre. La seule exception est la porte du milieu qui elle, ne demande pas un retour à la maison vu que le concurrent doit y retourner d’office.

Chaque faute est pénalisée de 3 points, le barème A est utilisé (les concurrents avec le moins de fautes l’emportent).

Au cas où l’atteleur dans « la maison » quitte celle-ci trop vite, c’est l’organisateur qui décide de la sanction. Pour toutes autres fautes c’est également l’organisateur qui statue. Aucun recours n’est possible.

*Le terme cheval désigne tout équidé, poney y compris. Le terme atteleur désigne également les atteleuses.*

**Inscription**

Délai : 16 août 2018

**Nom de l’équipe :**

**Attelage no 1**

Meneur :

Cheval / chevaux :

Groom :

**Attelage no 2**

Meneur :

Cheval / chevaux :

Groom :

Date : Signature :

Inscription : info@ju-attelage.com, ou Anne Froidevaux, Haut des Prés 4, 2843 Châtillon